

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 15 juin 2023 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 15 juin 2023 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 24 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, 2 personnes ont quitté l'instance.

Décision n°20230621

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,

Vu la décision du conseil des études et de la vie universitaire du 25 mai 2023.

Ouverture certificat compétences IA et applications au DFP_

Le conseil d'administration approuve à compter de l'année universitaire 2023-2024 :

Article 1er -

L'ouverture du certificat de compétences IA et application du Département formation professionnelle.

Article 2 -

L'annexe au règlement-cadre de scolarité des certificats de compétences.

Nombre de présents : 14
Nombre de pouvoirs : 8
Total présents et représentés : 22
Nombre de votants : 22
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 22

Nombre de voix défavorables : 1
Nombre de voix favorables : 21

CERTIFICAT DE COMPETENCES

- Annexe -

IA & Application

« *Conception, déploiement et conduite de projets IA en contexte applicatif* »

Applicable à compter de mars 2023

Approuvé par le conseil des études et de la vie universitaire du 30 mars 2023

Validé par le conseil d'administration du 15 juin 2023

I - ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET CONDITIONS D'ADMISSION

D'une durée globale de 175 heures, la formation se décompose en 4 modules. Elle se déroule sur 8 mois à raison de 2 jours à 3 jours par mois (suivant le rythme de chaque module).

Le certificat de compétences « IA & Application » est accessible aux titulaires d'un diplôme Bac+3 ou équivalent, ou Bac+2 avec expérience professionnelle sous réserve de l'avis de la commission d'admission, dans un domaine technique, industriel ou support. Pour d'autres domaines de diplôme, des dérogations peuvent être accordées par la commission d'admission.

Lors de la phase d'admission, des tests sont réalisés par tout candidat avant l'entretien avec la commission d'admission, permettant de valider les prérequis décrits dans la plaquette de présentation du certificat.

II - INTITULE DES COMPETENCES

Les deux compétences sont celles du bloc 1 de compétences « **Usages avancés et spécialisés des outils numériques** » du Master Informatique (titre RNCP 34126) :

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

III - ÉVALUATION DES COMPETENCES

Les règles de validation d'un certificat de compétences sont définies dans le règlement-cadre.

L'obtention du certificat de compétences « IA & Application » nécessite la validation des 2 compétences décrites dans le paragraphe précédent.

Une compétence s'appuie sur les connaissances acquises grâce à un ou plusieurs modules et est mise en œuvre à l'occasion d'une mise en situation. Les compétences sont évaluées par un jury (composition voir règlement cadre).


La validation des 2 compétences se fait sur la base de la rédaction par tout candidat d'un cahier de preuves et d'une soutenance orale devant le jury.

Ces compétences peuvent être validées par l'intermédiaire de mise en situation dans le cadre des modules proposés ou par une mise en situation professionnelle effectuée au sein de l'entreprise du stagiaire.

Les détails concernant les modalités d'évaluation de chacune des compétences font l'objet d'un document spécifique qui est remis aux stagiaires au plus tard à la fin du 1er mois de l'année d'enseignement.

- à l'unanimité des suffrages exprimés
- à la majorité des suffrages exprimés

Yves MARECHAL
Vice-président du conseil d'administration



Yves MARECHAL
Vice-président
du Conseil d'Administration
Institut polytechnique de Grenoble

Grenoble INP
Institut polytechnique
de Grenoble

46 avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr